Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_80-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	32

2026_80 Contribution financière de la Ville à l'édition 2026 de la « Nuit étoilée »
Rapporteur : C. Bosseur

L'association « Nuit étoilée », qui organise depuis près de 20 ans le feu d'artifice du 14 août sur les rives de la Laïta, rassemble des membres issus des communes de Guidel et de Clohars-Carnoët.
Cet événement, qui attire chaque année plusieurs milliers de spectateurs, bénéficie du soutien de nombreux partenaires privés ainsi que de l'accompagnement financier des deux communes.
Ainsi, la commune de Guidel participe chaque année au financement de cette manifestation à hauteur d'environ 9 000 €, pour un coût global estimé à plus de 25 000 €.
Il sera donc proposé au Conseil municipal de participer à hauteur de 9 000,00 € au financement de l'édition 2026 de la « Nuit étoilée », pour l'organisation du spectacle pyrotechnique prévu le 14 août.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux liés à l'organisation d'un spectacle pyrotechnique sur le territoire communal, il est proposé qu'une convention soit établie entre la Ville et l'association « Nuit étoilée » afin de préciser les engagements et responsabilités de chacune des parties.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_80-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

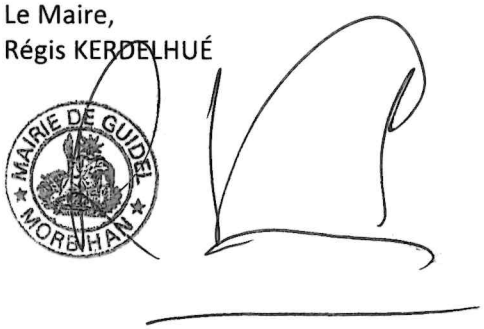
VU l'avis de la Commission Commerce, tourisme, vie économique et festivités en date du 02 juin 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association « la nuit étoilée »

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 9000 € à l'association « Nuit étoilée » au titre de l'année 2026.

Adopté par 32 voix pour et 1 abstention (Alexandre SAHAL).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.